

EVALUATION DE LA NOUVELLE METHODE D'ELABORATION DU PLAN LOCALISE DE QUARTIER

ETAT D'AVANCEMENT

Rencontre "Partenariat OU-professionnels"

16 décembre 2016

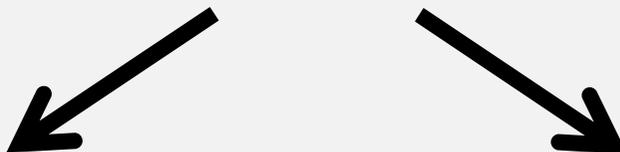
RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA RÉFORME

8 ORIENTATIONS

1. Redéfinir **le contenu** et le niveau de précision du PLQ
2. Utiliser le PLQ pour contribuer à la **qualité urbaine** (« la bonne règle ») – la règle doit rendre possible la qualité de l'architecture
3. Etablir un **dossier de PLQ** (plan, règlement et rapport explicatif)
4. Systématiser le **processus d'élaboration du PLQ** (définition du processus et du pilotage, intégration des questions foncières et financières, coordonner et arbitrer les interventions des services)

5. Renforcer la concertation dès l'amont du processus et assurer la traçabilité des décisions
6. Résoudre l'application des PLQ aux périmètres de vaste ampleur et à la longue durée de mise en œuvre
7. Clarifier le rôle du PLQ par rapport aux autres instruments (PDQ, DR, DD)
8. Assurer le suivi vers la phase opérationnelle, notamment des moyens renforcés d'action foncière

Une réflexion partenariale en deux volets avec pour résultats



Modification de la Loi générale
sur les zones de
développement (LGZD)
PL 11305



Modification de la pratique de
l'administration

- Démarche "*task force PLQ*" - 2013
- Début CAC: 2014
- Adoption janvier 2015
- Juin 2015
- Démarche interservices

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- Évaluer la pertinence des différents types de pilotage et méthodes de travail interservices
- Évaluer la pertinence et la faisabilité de la définition des critères de décision en amont du processus du projet
- Évaluer le modèle de la charte graphique, le contenu et la forme du rapport explicatif et du règlement

MODALITES DE L'ÉVALUATION

- Mise en place d'une cellule d'accompagnement interne à l'Office de l'urbanisme
- Rencontres avec les acteurs externes à l'administration (professionnels, fédérations,...)
- Rencontres avec les services cantonaux ayant participé au travail de la réforme

THEMES ABORDES LORS DE L'ÉVALUATION

CONCERTATION

Des constats :

- un processus de concertation adapté au contexte de ce dernier.
- L'utilité du plan de concertation qui participe à la définition du processus
- Elle permet une meilleure "acceptabilité" des projets

Des craintes :

- Risque de développer un "urbanisme des voisins"
- Nécessité de bien "cadrer" la concertation pour éviter d'obtenir des projets dont la qualité urbaine ne serait pas optimale

ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

- Difficulté d'évaluer si les dispositions visant à obtenir plus de "souplesse" introduites par la nouvelle LGZD permettent d'améliorer la qualité des projets urbains.
- Faut-il aller plus loin dans le dispositif législatif ?
- Nécessité de poursuivre l'accompagnement interne pour optimiser l'utilisation des nouveaux articles de la LGZD

CHARTE GRAPHIQUE ET CONTENU DES NOUVEAUX DOCUMENTS

- Outils à améliorer avec des documents types, comprenant des phrases types, et des modèles plus simples d'utilisation
- Poursuivre l'accompagnement dans la mise en œuvre de la nouvelle méthode
- Mise à jour des modèles de dessin sur les logiciels : Archicad, Vectorworks et Autocad.

COLLABORATION INTERSERVICES

- Les mécanismes et les processus prévus par la nouvelle méthode PLQ sont de plus en plus maîtrisés.
- Nécessité de poursuivre le travail d'accompagnement auprès des services et de finaliser la construction des documents types.

POURSUITE DE L'EVALUATION ET CALENDRIER INTENTIONNEL

- **1^{er} trimestre 2017:**
 - finalisation du rapport intermédiaire – Echanges avec les partenaires internes et externes de l'OU sur ce dernier.
 - validation par le CE du rapport d'évaluation intermédiaire

- **Courant 2017:** poursuite de l'évaluation et du travail partenarial, mise à jour des outils (charte graphique, etc...) et finalisation des documents types devant accompagner la nouvelle méthode PLQ.

- **2017 – 2018:** bilan définitif et éventuelles propositions de modifications législatives.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION